

Moustique "tigre" : Tout savoir pour mieux se protéger

Le Conseil départemental suit l'évolution de l'implantation de ce moustique et organisera, en cas de nécessité, une lutte anti-vectorielle...

Publié le 12 juillet 2016

En juin 2012, le département de Vaucluse a été classé au niveau 1 du plan d'anti-dissémination du chikungunya et de la Dengue en métropole par arrêté ministériel.

Cette mission d'anti-dissémination étant de sa compétence, il doit assurer les actions de suivi entomologique et de lutte anti vectorielle au regard des maladies de la Dengue, du Chikungunya et du Zika transmissible par l'Aèdes albopictus dit moustique tigre».

L'EID méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication) a été choisi comme opérateur du conseil départemental de Vaucluse pour mettre cette mission en œuvre.

- > [Télécharger « Les Bons gestes pour se protéger du moustique Tigre »](#)
- > [Télécharger la plaquette « Mode opératoire des traitements de lutte antivectorielle" édité par l'EID](#)

En savoir plus [↗](#)



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09